



**Ministère de la Défense**  
**Service du commissariat des armées**  
**Groupement de soutien de la base de défense de Carcassonne**

Dans le cadre d'un déploiement de systèmes d'armes de défense Sol-Air, la base aérienne 702 d'Avord a sollicité, ponctuellement, auprès de la municipalité l'autorisation de stationner sur le site de l'ancien aérodrome de Pézenas-Nizas.

Par une convention d'occupation temporaire signée le 1er Septembre 2015 par Monsieur le Maire, l'autorisation a été donnée pour le déploiement sur le site du personnel et des engins de l'escadron de défense Sol-Air de la base aérienne 702 d'Avord, afin d'effectuer des manœuvres d'entraînement dans le cadre de leur mission, et pouvoir circuler et stationner sur les parcelles communales.

Cette mise à disposition est faite à titre gracieux et la convention d'occupation prévoit dans son article 5 «L'engagement à prendre en charge les réparations des dommages causés ou subis, par les armées»

**Les manœuvres se dérouleront du 17 Septembre 2015 au 1er Octobre 2015.**

La Commission Communication